

Malgré de sérieuses discussions cet automne envisageant une dissolution pour cause de profondes divergences de vue, « **L'Entente des Quatre 2017** » poursuit sa route en accueillant dans ses rangs la société de **Marche-lez-Ecaussines** désertant son précédent statut d'électron libre. La confirmation de son maintien tomba fin novembre dernier lors de la partie à huis clos de l'assemblée préliminaire de Monte-Sainte Aldegonde réunissant les présidents du Centre et du Pays de Charleroi jouant le samedi. « **L'Entente des Quatre 2017** » se nomme désormais « **L'Entente des Cinq** » de par le nombre de composants.

Pour la saison 2018, « L'Hirondelle » de **La Bouverie**, une bourgade de l'entité de Frameries, « Le Progrès » d'**Estinnes**, résultat de la fusion d'Estinnes-au-Val et d'Estinnes au-Mont, « L'Indépendante » et « La Tourterelle » de **Givry**, section de l'entité frontalière de Quévry, et « L'Union » de **Marche-lez-Ecaussines**, un des trois villages constituant Ecaussines, ont finalement uni leurs destinées colombophiles.

Le pourtour de leur zone de participation arrêtée est très sinueux de par les maintes courbes rentrantes qu'il décrit. Si **La Bouverie**, deuxième commune belge « à prendre » en venant de France, est implantée sur l'ouest du rayon, **Givry**, **Estinnes** et **Marche-lez-Ecaussines** relèvent par contre tous trois de l'axe central dudit rayon.

Givry, limitrophe à la frontière française, constitue un théorique point d'entrée pour les contingents engagés. **Estinnes**, troisième localité à prendre - en partant de « L'Hexagone » -, se situe dans le premier quart de la zone de participation, **Marche-lez-Ecaussines** dans le début de la seconde moitié, en position centrale.

« **L'Entente des V** » propose un général tout en autorisant au maximum sept doublages facultatifs. En effet, chacune des cinq sociétés respecte la tarification arrêtée, dispose de ce fait de la liberté d'organiser un concours local au même titre que les « **Deux Givry** » et « **Estinnes-Marche** ».

Tous ces doublages ont un rayon commun, celui du général. En fait, la libre circulation des amateurs au sein de l'entente est autorisée. Tout amateur a le loisir de choisir le bureau qu'il souhaite, joue le général en premier et éventuellement le doublage du bureau fréquenté.

Les amateurs hors zone ne sont pas admis à engager des pigeons, ceux du rayon de demi-fond peuvent par contre en vitesse aligner leurs volatiles comme supplémentaires.

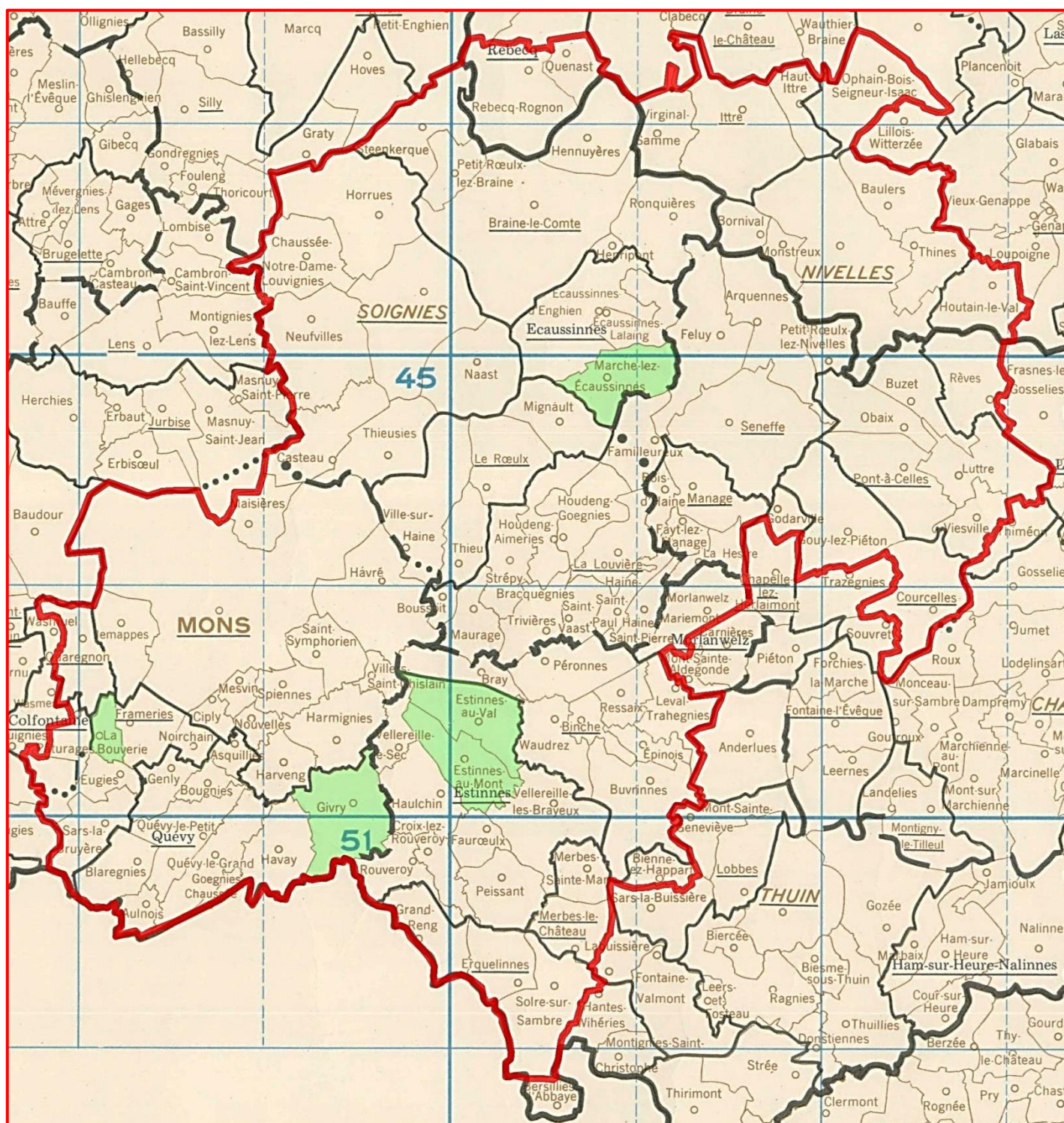
Deux dimensions significatives. La profondeur maximale du lâcher, en d'autres termes la distance entre Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, la localité la plus au Nord, et Solre-surSambre,



celle le plus au Sud, s'élève à 42,3 km. La largeur maximale par contre, la distance cette fois entre Eugies, la commune la plus à l'Ouest, et Luttre, celle la plus à l'Est, totalise 41,4 km.

Le volet technique !

- 120 communes, toutes francophones, sont répertoriées dans le lâcher du Centre, 44 d'entre elles en déterminent le pourtour.
(N.B. : les localités notifiées en gras recensent une des sociétés.).



Pourtour (en rouge) : Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, Eugies, Paturages, Quaregnon, Jemappes, Mons, Maisières, Casteau, Neufvilles, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Steenkerque, Rebecq-Rognon, Quenast, Hennuyères, Virginal-Samme, Ittre, Haut-Ittre, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Baulers, Thines, Houtain-le-Val, Rêves, Luttre, Viesville, Courcelles, Trazegnies, Chapelle-lez-Herlaimont, Carnières, Mont-Sainte-Aldegonde, Anderlues, Mont-Sainte-Geneviève, Sars-la-Buissière, Labuissière, Solre-sur-Sambre, Erquelinnes, Grand-Reng, Rouveroy, **Givry**, Havay, Goegnies-Chaussée, Quévy-le-Grand.

Liste complète : Anderlues, Asquennes, Asquillies, Aulnois, Baulers, Bienne-lez-Happart, Binche, Blaregnies, Bois-d'Haine, Bornival, Bougnies, Boussoit, Bray, Braine-le-Comte, Buvrines, Buzet, Carnières, Casteau, Chapelle-lez-Herlaimont, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Ciply, Courcelles, Croix-lez-Rouveroy, Ecaussines-d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Epinois, Erquelinnes, Estinnes-au-Mont, **Estinnes-au-Val**, Eugies, Familleux, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Frameries, Genly, **Givry**, Godarville, Goegnies-Chaussée, Gouy-lez-Pieton, Grand-Reng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Harveng, Haulchin, Haut-Ittre, Havay, Havré, Hennuyères, Henripont, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Ittre, Jemappes, **La Bouverie**, La Hestre, La Louvière, Labuissière, Le Roeulx, Leval-Trahegnies, Luttre, Maisières, **Marche-lez-Ecaussines**, Maurage, Mariage, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Mesvin, Mignault, Mons, Monstreux, Mont-Sainte-Aldegonde, Mont-Sainte-Geneviève, Morlanwelz-Mariemont, Naast, Neufvilles, Nivelles, Noirchain, Nouvelles, Obaix, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Paturages, Peissant, Péronnes-lez-Binche, Petit-Roeulx-lez-Braine, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Rebecq-Rognon, Ressaix, Rêves, Ronquières, Rouveroy, Saint-Symphorien, Saint-Vaast, Sars-la-Bruyère, Sars-la-Buissière, Seneffe, Soignies, Solre-sur-Sambre, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Thieu, Thieusies, Thines, Trazegnies, Trivières, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Waudrez.

